

Objekttyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **53 (1917)**

Heft 44

PDF erstellt am: **14.08.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

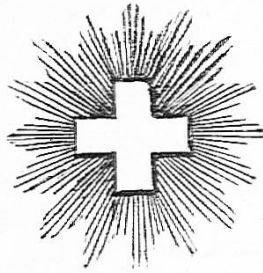
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

LIII^{me} ANNÉE

N^o 44
Série B



LAUSANNE

3 novembre 1917.

L'ÉDUCATEUR

(L'Éducateur et l'École réunis.)

Série A : Partie générale. Série B : Chronique scolaire et Partie pratique.

SOMMAIRE : *Chronique vaudoise.* — *Chronique genevoise.* — *Chronique neuchâteloise.* — *Chronique jurassienne.* — PARTIE PRATIQUE : *L'étude de l'orthographe.* — *Rédaction-Composition.* — *Comptabilité.* — *Le dessin à l'école primaire.*

CHRONIQUE VAUDOISE

Aux lecteurs de l'Éducateur. Ainsi qu'il vous l'a annoncé il y a quinze jours, notre collègue et ami M. Ls Grobétý nous a passé, pour trois années, la plume du chroniqueur vaudois de l'Éducateur. Avant d'aborder notre tâche, nous tenons à remercier vivement notre prédécesseur pour le dévouement, la ponctualité, la conscience dont il a constamment fait preuve dans l'accomplissement de ses délicates fonctions. Nous nous efforcerons d'y apporter le même soin. Nous réclamons pour cela l'appui de nos collègues ; il nous est d'autant plus nécessaire que, relégué par le sort aux confins du territoire, nous risquons de n'y point percevoir à temps les échos des événements, petits et grands, qui intéressent le monde pédagogique. Que tous ceux donc qui ont connaissance de faits méritant d'être signalés : décès, cérémonies commémoratives, fêtes scolaires, etc., veuillent bien nous en faire part. Nous les en remercions d'avance.

A. ROULIER.

*** † **Adrien Mariller.** — Mardi dernier, une foule nombreuse et recueillie accompagnait à Montoie le cortège funèbre d'Adrien Mariller, instituteur à Lausanne, enlevé à la fleur de l'âge à l'affection de sa famille et de ses nombreux amis.

Enfant de Lausanne où il naquit le 13 octobre 1873, Adrien Mariller suivit les classes primaires de sa ville natale. A quinze ans, on l'envoya à Gais, dans le canton d'Appenzell où il resta une année. Au printemps de 1889, il entra à l'École normale qu'il quitta, son brevet en poche, en 1893. Pendant quatorze ans, il fut instituteur à Publoz (Puidoux), où il devait rencontrer la fidèle compagne de sa vie, institutrice comme lui. En 1907, il était appelé à Lausanne où la mort vint de l'enlever à l'âge de quarante-quatre ans.

Maître d'école consciencieux, aimable et bienveillant autant que modeste, Adrien Mariller laisse près lui le souvenir d'un labeur fécond, trop tôt inter-

rompu, hélas ! Il eut toute sa vie la passion de la montagne. Peut-être ne goûtait-il de véritable repos que là-haut, tout près des cimes, dans la paix des hauts alpages. Il était né pour être montagnard. Sans guides, avec quelques amis dévoués et sûrs, il avait gravi presque tous les sommets de la chaîne pennine, qui fut plus particulièrement son champ d'exploration : le Mont-Blanc, le Grand Combin, le Dolent, le Tour-Noir, le Cervin, le Mont-Rose, la Jungfrau, le Pelvoux, dans les Alpes du Dauphiné. Mais, à la longue, par l'effort considérable qu'elle demande à ceux qui veulent la conquérir, cette passion de la haute montagne devait contribuer à miner la constitution robuste d'Adrien Mariller. Depuis quelques années, des troubles du cœur s'étaient déclarés, qui lui interdisaient les grandes ascensions. Mais les liens qui rattachaient notre ami à la montagne étaient trop forts pour se rompre autrement que par la mort. Quinze jours avant sa fin, le dernier dimanche de septembre, Adrien Mariller montait encore au Signal de Malatrait, qui domine le col de Chaude. Ce fut sa dernière course. Rentré chez lui, il dut s'aliter. Son état empira rapidement. Une pneumonie cardiaque vint l'aggraver encore, et il devint bientôt évident que tous les efforts de la science resteraient vains. Adrien Mariller rendait le dernier soupir le dimanche 14 octobre, au matin.

Sur sa tombe, M. Ch. Burnier, directeur des Ecoles, au nom de la ville de Lausanne, MM. Gardel et Blanc, instituteurs, le premier au nom de la Société pédagogique, le second comme ami d'enfance et camarade de classe, adressèrent à Adrien Mariller l'adieu suprême. Que sa famille, si douloureusement éprouvée, veuille bien accepter ici notre témoignage d'affectueuse sympathie et l'expression de tous les regrets que nous laisse le souvenir du cher ami et collègue disparu.

J. H. BLANC.

*** Appel aux Instituteurs directeurs de sociétés de chant.

Chers collègues,

Lors de notre réunion de la Maison du Peuple, j'ai soulevé un lièvre qui gîte, sans crainte et sans souci, depuis tantôt cinquante ans, dans les obscurs sillons de la routine : je veux parler de la rétribution des instituteurs dirigeant une société musicale quelconque.

L'assemblée a fait siennes mes conclusions. Elle a pensé comme moi, que le temps de l'instituteur est aussi précieux que celui de tout autre travailleur ; que toute peine mérite son salaire ; que, même mises de côté les conditions matérielles de la vie, il y a un souci de dignité morale à ce que le directeur d'une société de chant cesse d'être considéré comme un ouvrier de bonne volonté, mais comme un maître enseignant ce qu'il a dû lui-même apprendre ; qu'il se trouve enfin en plein droit d'exiger une rémunération équitable de son labeur.

D'ailleurs, ce n'est point chose facile que de guider des basses rétives et des ténors enrhumés à travers les mystérieuses arcanes des chœurs à quatre voix. Il ne suffit point de tapoter un diapason, de racler quelques rauques accords de violon, puis de brandir en cadence un tronçon de frêne choisi avec soin dans les haies municipales.

Non, il y a là un travail intense, de préparation d'abord, puis d'étude, d'exécution, de justesse, d'interprétation, de poli, et surtout de répétition où la patience et la voix du maître doivent faire preuve de vertus cardinales. Alors il

n'est point moral ni juste que toutes ces peines soient récompensées, au bout de l'an, par un simple merci de ces Messieurs du Comité ou encore par une lampe à suspension de fr. 6,50.

C'est pourquoi, au commencement de la saison d'hiver, nous adressons un appel à tous nos collègues se trouvant dans les conditions dont nous venons de parler. Qu'ils préviennent d'une façon courtoise, mais ferme, les organes de leur société, qu'il leur est désormais impossible de les diriger sans une juste indemnité du *minimum* de fr. 2 par heure de répétition, déplacement mis à part. C'est peu, penseront plusieurs d'entre nous, mais il ne faut voir là qu'un premier pas qui nous mène déjà fort loin d'un travail gratuit. On nous objectera de plus toutes sortes de raisons de circonstances, de milieu, voire même d'école, que sais-je encore, dans lesquelles il nous sera impossible de distinguer autre chose qu'un indice de diminution morale, de manque de courage, chez nos contradicteurs.

Enfin, pour que cette initiative soit féconde en résultats, soyons pour une fois solidaires. Nous espérons qu'il n'y aura aucune défection — ce que nous signalerons publiquement — car il serait inadmissible qu'une société rénitente trouvât un directeur au village voisin. Notre demande est juste, et Messieurs les chanteurs qui ne l'accepteront pas, voudront bien dorénavant fermer leur « Zofingue ». On ne comprendrait pas, d'ailleurs, que nos campagnards, dont les peines sont payées de la façon que chacun sait, viennent discuter cette réclamation et nous obligent à en arriver à semblable éventualité.

ED. MOUDON.

CHRONIQUE GENEVOISE.

Union des instituteurs primaires genevois¹. La Section des Messieurs a tenu séance, le jeudi 27 septembre dernier, sous la Présidence de M. Stössel, vice-président, puis sous celle de M. Charles W. Gaudin, président. Quatre-vingts membres environ sont présents. L'ordre du jour est le suivant : a) Lecture du procès-verbal ; b) Communications du Comité ; c) Sortie d'automne. Nomination d'une Commission d'organisation ; d) Approvisionnements. Exposé du président de la Commission ; e) Union du personnel à traitement fixe de Genève, son but, son organisation, proposition du Comité d'adhérer à ce groupement nouveau, discussion et vote ; f) Propositions individuelles.

a) Le procès-verbal consciencieux de notre secrétaire, M. E. Laravoire, est intéressant en ce sens qu'il contient un large résumé de la conférence de M. A. Malche, Directeur de l'enseignement primaire, faite fin juin dernier, sur ce sujet : « L'influence du milieu social sur l'enfant. » A ce propos, disons que l'Assemblée a émis le vœu de discuter à nouveau les conclusions importantes auxquelles est arrivé le distingué professeur.

b) A la suite de divers malentendus le Comité n'a pas pu se faire représenter au Congrès de la S. P. V. Il regrette cette non-participation, bien involontaire. Un télégramme, toutefois, a témoigné de nos sentiments cordiaux à l'égard de

¹ Correspondance parvenue à la Rédaction trop tard pour pouvoir figurer au numéro du 20 octobre.

nos collègues réunis à Lausanne. La «Semaine suisse» à Genève, ayant demandé notre collaboration, un membre sera désigné pour faire partie du Comité de cette institution.

c) M. A. Lagier, régent à Satigny, est nommé Président de la Commission. But de la sortie d'automne : Peissy. Date : jeudi 11 octobre. Le Comité espère que chacun fera l'impossible pour y participer.

d) Le Président de la Commission des approvisionnements, M. Camille Lecoultre, donne des renseignements sur ce qui va se faire incessamment. Il existe depuis peu un Comité central des coopératives d'associations de fonctionnaires. L'U. I. P. G. y adhérera, naturellement. De cette façon, nos membres bénéficieront de quelques avantages nouveaux. Si les débuts ont été laborieux, il y a tout lieu de croire qu'à l'avenir l'activité sera plus grande et plus féconde.

De vifs remerciements à l'adresse de ceux qui consacrent leur temps pour organiser ce service : M. M. Lecoultre, Guichard et Ducor.

e) Après un exposé de M. Léon Favre et une courte discussion, l'U. I. P. G. section des Messieurs, décide à l'unanimité d'entrer à l'Union locale du personnel à traitement fixe, qui vient de se fonder à Genève.

Charles W. Gaudin, Président, fait partie du Comité-Directeur de l'Union locale : il y remplit les fonctions de premier secrétaire.

f) Propositions individuelles. M. Keller voudrait qu'une démarche fût faite auprès de l'autorité compétente, pour que les fonctionnaires primaires participent à certains travaux d'administration, au même titre que les employés de l'Hôtel de Ville, confection des cartes de pain ou d'autres aliments, livrets d'habitants, etc, et qui procurent de petits suppléments de traitement. Le Comité fera le nécessaire.

La prochaine séance aura lieu fin octobre. Elle sera consacrée à la discussion des statuts (dispositions communes aux sections, dames et messieurs) et à l'examen du projet de loi présenté au Grand Conseil par M. le député Nicolet, qui prévoit un relèvement général de nos salaires. CH. W. G.

Cinquantenaire de la Société pédagogique genevoise. — L'abondance des matières et le devoir de restituer à la Partie pratique la place que la Chronique scolaire a dû lui emprunter dernièrement, nous obligent à renvoyer au prochain numéro le Compte rendu de la fête commémorative de la Société pédagogique genevoise. Qu'il nous suffise de dire aujourd'hui que cette réunion fut des plus réussies et que les manifestations en furent pleines de ce pétillant esprit genevois dont la cité de Töpffer sait comme nulle autre régaler ses convives.

Réd.

CHRONIQUE NEUCHATELOISE.

Séance commune des sections de la Chaux-de-Fonds et du Locle. — Les deux sections des Montagnes neuchâtelaises ont organisé, le 6 octobre, une séance commune, aux Eplatures, dans le but de préparer l'étude d'un des sujets proposés par le comité central : « Examen critique des tendances de l'enseignement actuel. » Elles avaient fait appel pour introduire le sujet à MM. Claparède et Bovet, de l'Institut Rousseau à Genève ; malheureusement, un fâcheux accident nous priva de la présence de M. Bovet.

Après avoir souhaité la bienvenue aux nombreux participants, M. Julien Dubois, président de la section de la Chaux-de-Fonds, qui dirige la séance, donne la parole à M. Claparède. Celui-ci étudie le sujet sous les trois rapports qu'a prévus le comité central :

1. *L'école actuelle donne-t-elle satisfaction au besoin de mouvement de l'élève ?* Non, affirme l'orateur ; d'abord elle est trop tournée vers le passé et ne se propose pas assez d'adapter l'enfant à l'avenir qui s'offrirait à lui ; ensuite, nous jugeons trop les enfants d'après nous-mêmes, ils ont plus que nous besoin de mouvement, leurs sentiments et leurs mobiles d'action ne sont pas en tout pareils aux nôtres, il faudrait aussi leur donner une idée plus haute de leur travail ; enfin l'école actuelle ressemble trop à une monarchie absolue où le maître est tout, il faudrait la rendre plus démocratique, développer l'initiative, la personnalité de l'enfant, adapter mieux l'école au milieu social réel.

2. *L'école primaire doit-elle être la suite du jardin d'enfants ?* M. Claparède en est convaincu. La question touche de près à la précédente ; bien des procédés employés au jardin d'enfants le seront également avec profit à l'école primaire.

3. *Comment l'école doit-elle préparer à l'éducation professionnelle ?* Il ne s'agit pas d'apprendre à l'élève un métier dès l'école primaire, mais de donner à chacun une préparation suffisante et aussi adéquate que possible à sa carrière future. L'éducateur doit démêler les aptitudes personnelles et orienter chacun vers la carrière qui donnera le cours le plus fructueux à ces aptitudes. Les professions sous ce rapport peuvent être rangées en 3 catégories : les professions automatiques, qui ne demandent que de la mémoire, celles qui demandent en plus de l'attention, de l'invention, enfin celles qui exigent de l'initiative.

En terminant, l'éminent conférencier nous rappelle le principe : « L'école est faite pour l'enfant et non l'enfant pour l'école ». M. J. Dubois remercie chaleureusement M. Claparède de son bel exposé et ouvre la discussion. Celle-ci qui fut longue et très animée suivit à peu près le plan de l'exposé. M. Dubois propose d'étudier ce que l'école primaire peut prendre à l'école nouvelle. M. Claparède veut bien nous donner à cet égard quelques indications.

L'écolier, dit-il, doit être rendu plus mobile ; il ne doit pas rester rivé à sa place, mais doit pouvoir circuler dans la classe pour aller, par exemple, demander à un camarade un renseignement ou un objet dont il a besoin. Le jeu doit avoir plus de place à l'école primaire. Il serait bon d'instituer des séances de tableaux vivants ou des représentations théâtrales, dont les élèves seraient à la fois les auteurs et les acteurs et qui illustreraient tel fait d'histoire, telle leçon sur l'entraide mutuelle, etc. M. Claparède espère que dans l'école future, on adjoindra à chaque collège les terrains et les installations pour que les élèves puissent se livrer à la culture du sol ou à l'élevage de quelques animaux.

Une vive discussion surgit à propos d'une phrase de M. le Directeur Cart, qui, après avoir constaté que l'école actuelle n'est qu'examen perpétuel, dit qu'il n'est pas mauvais de laisser les élèves se souffler les réponses ou copier sur le cahier du voisin. Il croit que c'est une manière de développer l'esprit d'entraide des élèves et que d'ailleurs ceux qui ont dû être secourus par les autres ne tarderont pas à chercher à se montrer aussi intelligents que leurs camarades. M. l'inspecteur Barbier croit que si certains maîtres ne laissent aucune mobilité

à leurs écoliers, c'est parce qu'ils craignent que leur autorité en souffre. Cette question de la discipline à l'école est reprise par plusieurs assistants.

La discussion se prolonge sans qu'on arrive à se rendre compte parfaitement des tendances de l'école actuelle, un orateur se demande même si elle en a. On se rend cependant compte qu'elle révèle les influences qu'ont exercées sur le monde moderne la révolution française, le triomphe toujours plus grand du principe démocratique et d'autre part les progrès immenses de l'industrie au siècle dernier et aujourd'hui. On tend à accorder toujours plus de liberté à l'enfant, mais beaucoup pensent que l'autorité doit conserver ses droits à cause du développement encore insuffisant du jugement de l'enfant. Ce qu'il faut, c'est développer, en l'éclairant, l'esprit d'initiative des élèves et les préparer le mieux possible à leur existence future d'ouvriers et de citoyens.

La séance se termine par un exposé très clair et très complet que nous fait M. F. Hoffmann, président cantonal, des améliorations de salaire que notre Comité cantonal demandera pour 1918.

Communiqué par H. L. G.

S.-V.

CHRONIQUE JURASSIENNE

Synode scolaire bernois. — Il s'est réuni, le 20 octobre, à Berne, dans la salle du Grand Conseil, sous la présidence de M. A. Gylam, inspecteur scolaire, à Corgémont.

M. Bürki, inspecteur d'écoles, à Wabern, a présenté un rapport sur les indemnités de cherté de vie et la revision de la loi de 1909 sur les traitements des instituteurs primaires. Nous avons également recommandé les conclusions de M. Bürki qui sont les suivantes :

1. La situation économique du corps enseignant bernois est devenue inquiétante par suite du renchérissement continu de la vie.

2. Le synode scolaire reconnaît que l'Etat, par le crédit important distribué en indemnités de cherté de vie et par ses démarches auprès des communes pour les engager à améliorer la situation financière du corps enseignant, a cherché à préserver les instituteurs des conséquences de la misère. Le synode scolaire exprime aussi sa reconnaissance aux communes qui ont augmenté d'une façon suffisante et efficace les ressources de leurs instituteurs et de leurs institutrices.

3. Le synode scolaire espère que les sacrifices de l'Etat et des communes continueront à augmenter dans les mêmes proportions que l'aggravation des conditions de la vie.

Une juste répartition des indemnités de cherté de vie basée sur les besoins réels, mais difficiles à contrôler, n'est pas possible. Ces subsides ne représentent, en effet, que la dépréciation énorme de l'argent, qui touche tout le monde. Le crédit accordé par l'Etat doit donc être assez élevé pour que tous les membres du corps enseignant puissent recevoir une allocation. Comme pour les employés et fonctionnaires de la Confédération et du Canton, la répartition du crédit devrait se baser sur l'état civil et les charges de famille.

4. Le payement d'indemnités de cherté de vie ne peut être qu'un système provisoire qui introduit malheureusement dans les traitements une inégalité qui

va toujours en augmentant. Cette inégalité s'accroîtra surtout dans les traitements du corps enseignant primaire parce que l'Etat et les communes y contribuent chacun pour leur part. C'est pourquoi le synode scolaire recommande aux autorités de l'Etat de procéder le plus tôt possible à une révision de la loi sur les traitements des instituteurs primaires, du 31 octobre 1909, dans le sens de la motion présentée au Grand Conseil par M. le député Mühlethaler, car il importe, qu'à la fin de la situation troublée actuelle, les traitements reposent sur des bases normales et régulières.

5. Le synode scolaire recommande en outre aux autorités de l'Etat, d'étudier la question du remplacement éventuel des prestations en nature des communes, par une élévation du traitement en espèces des instituteurs primaires.

6. Les traitements et les rémunérations affectés aux écoles d'ouvrages, aux cours complémentaires et professionnels, aux remplacements, etc., devront aussi être améliorés, ce qui implique une augmentation des subsides des communes et de l'Etat.

7. Les communes ayant de lourdes charges auront de la peine à remplir leurs obligations scolaires si l'Etat ne leur vient en aide. Il faut donc compter également sur une élévation du crédit destiné à leur allouer des subventions extraordinaires.

8. Le synode compte aussi que, dans les circonstances difficiles actuelles, les communes amélioreront les traitements du corps enseignant des écoles moyennes d'autant plus que l'Etat en paye la moitié.

9. La Direction de l'instruction publique est priée de faire les démarches nécessaires en vue d'annuler l'arrêté du Conseil exécutif ayant fixé un maximum dans les subventions de l'Etat destinées à parfaire les traitements des maîtres secondaires.

10. Les temps nouveaux exigeront de nouveaux progrès dans l'instruction et l'éducation nationales. Il est donc du devoir de l'Etat et des communes de placer l'école dans des conditions favorables qui lui permettent de répondre à toutes les exigences que la nation fonde sur elle. Il importe dès lors que le corps enseignant, délivré des soucis d'argent, puisse s'adonner de tout cœur et avec joie à sa belle et noble tâche éducative qui est notre plus solide patrimoine national.

La discussion est utilisée par M. M. Stucky, Mühlethaler, Nyffenegger, députés, M. Lohner, directeur de l'instruction publique, Dr Beck, professeur; les conclusions sont adoptées sans changement par l'assemblée.

(A suivre.)

H. GOBAT.

*** **Saint-Imier.** Il y a vingt-cinq ans que M. Ernet Vaclair est entré dans l'enseignement secondaire à Saint-Imier. A l'occasion de cet anniversaire, M. Vaclair a reçu de la commission de l'établissement, avec les félicitations des autorités, un écrin contenant un servive en argent aux armes de l'Erguel.

H. GOBAT.

PARTIE PRATIQUE

L'ÉTUDE DE L'ORTHOGRAPHE.

M. le Rédacteur de la Partie pratique veut bien me communiquer le travail inédit d'une institutrice vaudoise sur l'étude de l'orthographe au degré inférieur de nos écoles. Après avoir pris connaissance de ces deux cahiers de préparations et d'exercices, je prends la liberté d'en soumettre le plan et quelques spécimens aux lecteurs et surtout aux lectrices de notre journal. Ils verront bien vite que l'idée et l'exécution méritent qu'on y prenne garde.

* * *

Dans un article signé **Jenny Duroc**, dans l'**Educateur** du 2 juin 1917, l'auteur exposait brièvement ses critiques du programme et des méthodes employées en matière d'orthographe au degré inférieur. Il insistait sur la nécessité d'un plan régulier, aussi bien pour l'orthographe que pour la lecture : « Quand l'enfant sait lire, il faut lui apprendre l'orthographe d'usage exactement comme on lui a appris à lire : lettre après lettre, son après son, syllabe après syllabe, mot après mot. »

Quiconque a enseigné aux enfants de 7 à 9 ans est convaincu de cette vérité, s'il a pris la peine de regarder d'un peu près les devoirs de ses élèves.

Et Mme Jenny Duroc¹ ajoute avec non moins de raison : « Nous demandons à nos élèves d'acquérir en une année ce qu'ils devraient mettre trois ans à apprendre. »

Il nous paraît certain que l'acquisition de l'orthographe exige un travail de tout autre nature que l'apprentissage de la lecture, et qu'il est indispensable de lui consacrer un temps beaucoup plus considérable.

Mais ce qui rend intéressante et méritoire l'œuvre de Mme L. Cantova, c'est ceci : De même que l'enfant a appris successivement les sons et les lettres de son cours de lecture, pour les reproduire correctement par la parole, il faut qu'il reprenne *dans le même ordre* (ou à peu près) les mêmes sons et les mêmes lettres pour les reproduire de mémoire par l'écriture. La seule différence consiste dans l'allure plus lente de cette étude. Comme cela est plus intelligent, mieux inspiré que de récriminer contre la méthode phonétique qui, soi-disant, nuit à l'orthographe ! De cette méthode, Mme L. C. se sert comme d'un levier pour préparer la connaissance orthographique ; l'enfant est parti du langage parlé pour aboutir à la langue écrite par le moyen de l'analyse phonétique et de la lecture ; il s'en va ensuite, mais plus lentement, de la lecture à l'écriture de mémoire, par la copie, l'analyse orthographique et la dictée. C'est le deuxième acte de ce beau programme que renferment les cahiers soumis à notre examen.

Chaque leçon comprend l'étude d'un ou deux sons, pris dans le même ordre que celui du cours de lecture. Mais au lieu de se borner à quelques cas seulement comme le fait *Mon premier Livre*, on étudie de près toutes les graphies utiles, syllabes à voyelles initiales aussi bien que le cas contraire ; ex. : *il, ul, ol, al,*

¹ De son vrai nom M^{me} L. Cantova-Chausson, institutrice à Aigle.

ap, up, op, etc. dont l'orthographe peut embarrasser le commençant plus que la lecture. Ainsi, les mots suivants se lisent sans peine, mais ne s'écrivent correctement qu'après un exercice d'intelligence et d'attention spécial : Le *col* de Marie, la *colle* de menuisier, la *mer* est bleue, la *mère* de Lina est malade, le *mur* est haut, la *mûre* est douce.

Le procédé méthodique est très simple : au tableau noir sont écrits les syllabes et les mots fondamentaux, puis un texte renfermant les cas à étudier. Ces phrases sont lues attentivement, les lettres difficiles sont soulignées ou tracées en couleur. Les élèves copient le texte d'abord, puis le vocabulaire dont les mots sont trouvés par les élèves. Le lendemain de ce premier travail, la maîtresse dicte un exercice composé des mêmes sons et des mêmes lettres que la veille, mais employés de façon différente.

Voici quelques phrases à rapprocher de la leçon 10, page 9 de *Mon premier Livre* :

T t ti, it, tu, ut, to, ol, ta, at, te, et, té.

Texte : Irène a une petite tirelire. Aline a été à l'écurie. Emilie a ôté l'étamine. La marmite a été utile. Le père a une arme, il a une épée. Irma erre à la rue

Mots : petite, la tulipe, la tirelire, utile, la tête, l'été, une étamine, le pétale, la pâte, la marmite, la tartine, la minute.

Dictée.

La tulipe a le pétale uni. Marie apporte la marmite. Aline a mal à la tête. René patinera. Mira a une tartine. Emilie occupe la petite Caroline une minute.

(Voir leçon de lecture p. 16 de *Mon premier Livre*.) *S s si is su us so os sa as.*

Texte. La Suisse, notre patrie, restera libre. L'armée suisse sera prête samedi. Samuel, notre soldat, sera à Berne samedi. Emile portera une carte à la poste. Sabine reste assise sur le mur. Sara passera à Bâle mardi ; elle espère revenir samedi.

Mots : La Suisse, suisse, Samuel, la poste, le soldat, samedi, Sabine, elle reste assise, Sara passera, elle espère.

Dictée.

Notre âne reste à l'écurie. L'armée suisse sera mobilisée samedi. Ida espère être à Bâle mardi. Irma a porté une carte à la poste. Aline lira une carte postale. Sabine restera assise sur le mur.

(Voir leçon de lecture p. 24 de *Mon premier Livre*.) *H h hu ho hi ha hou ah ! oh ! eh ! rhî rhu, thé.*

Texte. Le rhume de Marthe est passé. Elle ira à l'hôpital. Hélène a bu du thé. Ma mère lui a donné une tarte à la rhubarbe. Berthe fera de la salade, si elle a de l'huile. Le hibou sortira de nuit. Arthur est né le 8 mars. Le sol de la cave est humide. Hilda est sortie avec Mathilde. La cathédrale est une église. L'homme habite une demeure. Thérèse habille bébé.

Mots : Le rhume, l'hôpital, du thé, la rhubarbe, l'huile, le hibou, huit, humide, Hilda, Marthe, Berthe, Mathilde, Thérèse, Arthur, la cathédrale, l'homme habite, il habille.

Dictée.

Le hibou a crié : hou, hou. Arthur a été effaré. Il a couru. Hilda a fermé la porte. Hélène a ri de lui. Sa mère lui a donné une tarte à la rhubarbe. Il se rappellera le huit août. Marthe a versé de l'huile. Mathilde habille la petite Thérèse. Elle habite à Berne.

Il serait peut-être un peu monotone de présenter aux lecteurs une série de devoirs, trop longue pour ceux qui n'en feraient pas usage. Nous tenons cependant à faire remarquer quel avantage pratique il y a, pour les écoliers, à n'aborder dans chaque épreuve qu'une seule difficulté nouvelle. C'est sans doute le grand mérite pédagogique de ce travail. Après avoir parcouru dans un premier cours la série complète des lettres ou groupes de lettres de l'alphabet, dans l'ordre de succession des sons suivant la méthode de lecture, M^{me} L. C. passe en revue avec beaucoup de détails les syllabes équivalentes (*en, an, em, ent, etc.*) les finales prêtant à confusion (*eil, eille, euil, euille, se et ce, etc.*), les consonnes doubles, les muettes, et enfin les cas grammaticaux : pluriel en *aux, eaux*, personnes grammaticales, temps du verbe.

On se rend compte des résultats encourageants que doit donner une méthode de travail aussi soigneusement graduée. Après quelques années d'école, l'élève est maître de son orthographe d'usage ou peu s'en faut. Il est ainsi très bien préparé à rédiger au degré supérieur des travaux courants, sans être arrêté à tout instant par le souci orthographique. L'entraînement qu'il a subi au degré intermédiaire lui a procuré toute l'assurance nécessaire.

* * *

Le travail que nous avons sous les yeux nous paraît convenir avant tout aux jeunes élèves. On peut supposer, que, plus tard, l'apprentissage orthographique étant assez avancé, il n'est plus nécessaire de spécifier aussi nettement tous les cas particuliers ; un peu d'éclectisme viendra mettre de la variété et du mouvement dans les leçons. On sait du reste combien la lecture expliquée, la leçon de choses bien présentée, la grammaire elle-même, apportent de matériaux utilisables dans les exercices d'orthographe. Il n'est pas de discipline qui puisse revêtir plus de formes variées que l'étude orthographique. Celle que nous venons de voir est, sans conteste, une des plus remarquables. U. BRID.

RÉDACTION — COMPOSITION

COMPTE RENDU D'OBSERVATIONS PERSONNELLES. (Suite.)

a) *Degré moyen.*

54. Louis ferme une porte à clé.

SOMMAIRE : Louis ferme la porte de l'armoire. Observez et décrivez ses mouvements.

SUJET TRAITÉ : La maîtresse demande à Louis de fermer la porte de l'armoire. Louis se lève immédiatement; il sort de sa place sans bruit et s'en va au fond de la classe. Il pousse la porte qui tourne sur ses gonds. Lorsqu'elle est en place, il appuie dessus avec la main gauche. Puis, de la main droite, il saisit la clé. Il lui fait faire dans la serrure un tour complet à gauche. On entend un léger bruit, c'est le pêne qui vient d'entrer dans la gâche. Louis retire la clé et la suspend à un clou, puis il rentre à sa place.

55. Un coup de balai.

SOMMAIRE : Maman a beaucoup d'ouvrage. Elle vous demande de l'aider et vous prie de balayer une chambre. — La fenêtre. — Comment on tient le balai. — Comment on balaye. — Attention aux meubles. — Enlèvement des balayures. — Coup de chiffon. — Mise en ordre. — Maman est contente.

56. Le ramonage d'une cheminée.

SOMMAIRE : Arrivée des ramoneurs. — Costume, aspect. — Un ramoneur sur le toit. — La boule, le hérisson. — La suie, la poussière. — Métier peu agréable, mais utile. — Maman n'aime pas voir venir les ramoneurs, pourquoi ?

57. Combien les œufs ? — Quatre francs la douzaine.

SOMMAIRE : Vous avez accompagné votre maman au marché (dans une épicerie, à la boucherie, à la laiterie, etc.). — Elle a acheté une demi-douzaine d'œufs (un kilo de café, un morceau de bœuf, deux litres de lait, etc.). — Reproduisez le dialogue qu'ont tenu votre maman et la marchande.

SUJET TRAITÉ : — Bonjour, madame! Avez-vous des œufs aujourd'hui ?

— Oui, madame; j'en ai trois douzaines et demie.

— Combien vendez-vous la douzaine ?

— C'est à quatre francs, madame.

— Ils sont bien chers !

— C'est le prix, madame. D'ailleurs tout est cher maintenant et les poules nous coûtent beaucoup de nourrir.

— Je le crois sans peine; cependant quatre francs la douzaine, n'est-ce pas quelque peu exagéré ?

— Ah ! non, madame; je ne puis les vendre meilleur marché. Voyez d'ailleurs comme ils sont beaux et tout frais !...

— Eh bien ! voici deux francs, je prendrai six œufs seulement, car, à ce prix, je ne puis en acheter une douzaine.

— A votre service, madame.

— Merci, bonjour, madame.

— Au revoir, madame.

58. Un officier pour rire.

SOMMAIRE : Un enfant prend le képi et le sabre de son grand frère. — Il veut jouer au soldat. — Il commande à une troupe imaginaire. — Le képi est trop grand et le sabre bien lourd.

SUJET TRAITÉ : Louis a pris le képi et le sabre de son grand frère, le lieutenant. Le voilà qui joue au soldat et commande à une troupe imaginaire :

Gardé à vous !... Fixe !...

A droite, alignement !... Fixe !

Numérotez-vous !... Fixe !

Gardé à vous !... Fixe !

Trois jours de salle de police au n° 2 qui remue encore !

Mais le képi est trop grand pour sa tête et le sabre trop lourd pour son bras.

Louis est un officier pour rire.

b) *Degré supérieur.*

51. Sur le chemin de l'école un jour de forte bise.

SOMMAIRE : Un matin, vous partez de la maison pour vous rendre à l'école. — La bise est très forte ; dites ce que vous observez.

SUJET TRAITÉ : Ce matin, maman me dit : Habille-toi chaudement, la bise est forte et froide. Je ne tardais pas à m'en apercevoir. A peine avais-je franchi le seuil de la porte que la bourrasque me frappait en plein visage et m'obligeait à tourner la tête. Je me hâtais de rabattre avec soin ma casquette de manière à m'envelopper toute la tête et j'enfonçais mes deux mains dans mes poches. Devant moi le vent soulevait des nuages de poussière et de feuilles mortes. La route semblait avoir été balayée fortement et montrait tous ses cailloux. Les arbres tordaient leurs rameaux dépouillés et les grands peupliers s'inclinaient comme s'ils allaient se briser. De temps en temps une rafale violente me coupait la respiration et me forçait à m'arrêter. La tempête hurlait autour des maisons et soulevait les tuiles des toits ; les girouettes grinçaient, les volets mal crochés battaient furieusement et la fumée s'éfilochait rapidement au-dessus des cheminées. Il n'y avait personne dans les champs et les enfants ne s'amusaient pas en chemin. Malgré mes habits chauds, la bise me transperçait et j'étais véritablement glacé. Aussi, ce fut avec un véritable plaisir qu'en ouvrant la porte de la classe, je sentis la bonne chaleur du poêle.

52. Maman fait la lessive.

SOMMAIRE : Votre maman fait la lessive. — La buanderie. — Le cuvier et son trépied. — Ce que l'on place au fond du cuvier pour faciliter l'écoulement de l'eau. — Le linge sale. — Les cendres. — L'eau versée. — La chaudière. — Le linge lavé à l'eau courante, puis séché au soleil. — Le linge repassé, plié et rentré dans les armoires.

53. La traite de la vache.

SOMMAIRE : Vous avez vu votre père traire une vache. Observez toutes ses actions et décrivez-les. — La vache à l'étable ; température, odeur. — La petite chaise. — Le vase de bois. — La queue de la vache. — Les mains du trayeur. — Le lait jaillit des trayons, le bruit, l'écume.

54. Le maréchal ferre un cheval.

SOMMAIRE : Vous avez vu le maréchal ferrer un cheval. Observez bien ses actions et faites-en la description. — Le cheval attaché. — Le forgeron et son aide. — Le vieux fer enlevé. — La corne taillée. — Le fer rouge appliqué sur le sabot, la fumée, l'odeur. — Les clous enfoncés dans les trous du fer, le bruit. — Le sabot limé à la râpe. — On passe à un second pied.

55. Minet prend une souris.

SOMMAIRE : Minet guette et prend une souris. Observez-le et décrivez la scène. — Le chat posté dans un coin ; il s'accroupit, bombe son dos, tend ses jarrets ; ses yeux brillent, son corps tremble. — Le petite souris sort imprudemment de son trou. — Le chat bondit. — Le martyr de la victime. — Sa mort. — Minet se lèche les babines et fait sa toilette.

56. A la gare.

SOMMAIRE : Vous avez observé, dans une gare, un groupe de soldats qui attendent l'arrivée du train. — Décrivez leurs attitudes, leurs actions.

COMPTABILITÉ

8. Prix de revient d'une bouteille de vin.

J'ai acheté à Dijon une barrique de vin de Bourgogne de 225 l., pesant 260 kg. pour le prix de fr. 395. Les droits de douane se sont élevés à fr. 8 les 100 kg. Les frais de transport par chemin de fer ont coûté les $\frac{3}{4}$ des droits de douane et le camionnage est revenu à $\frac{1}{12}$ du prix du transport par chemin de fer. Il m'a fallu acheter 300 bouteilles à fr. 27 le 100 ; 300 bouchons à fr. 35 le mille et 300 étiquettes à fr. 28 le mille. Le tonnelier m'a demandé fr. 17 et j'ai eu d'autres frais s'élevant à fr. 1. J'ai pu remplir 296 bouteilles. Quel est le prix de revient de l'une d'elles ?

Prix de revient d'une bouteille de vin.

	Fr. C.
Prix d'achat de la barrique	395 —
Droits de douane, 260 kg à fr. 8 les $\frac{\%}{100}$	20 80
Frais de transport par chemin de fer, $\frac{3}{4}$ de fr. 20,80	15 60
Camionnage, $\frac{1}{12}$ de fr. 15,60	1 30
Bouteilles, 300 à fr. 27 $\frac{\%}{100}$	81 —
Bouchons, 300 à fr. 35 $\frac{\%}{100}$	10 50
Étiquettes, 300 à 28 $\frac{\%}{100}$	8 40
Note du tonnelier	17 —
Autres frais	1 —
Total,	Fr. 550 60
1 bouteille revient à fr. 550,60 : 296 =	» 1 86

F. MEYER.

LE DESSIN A L'ÉCOLE PRIMAIRE

Perspective.

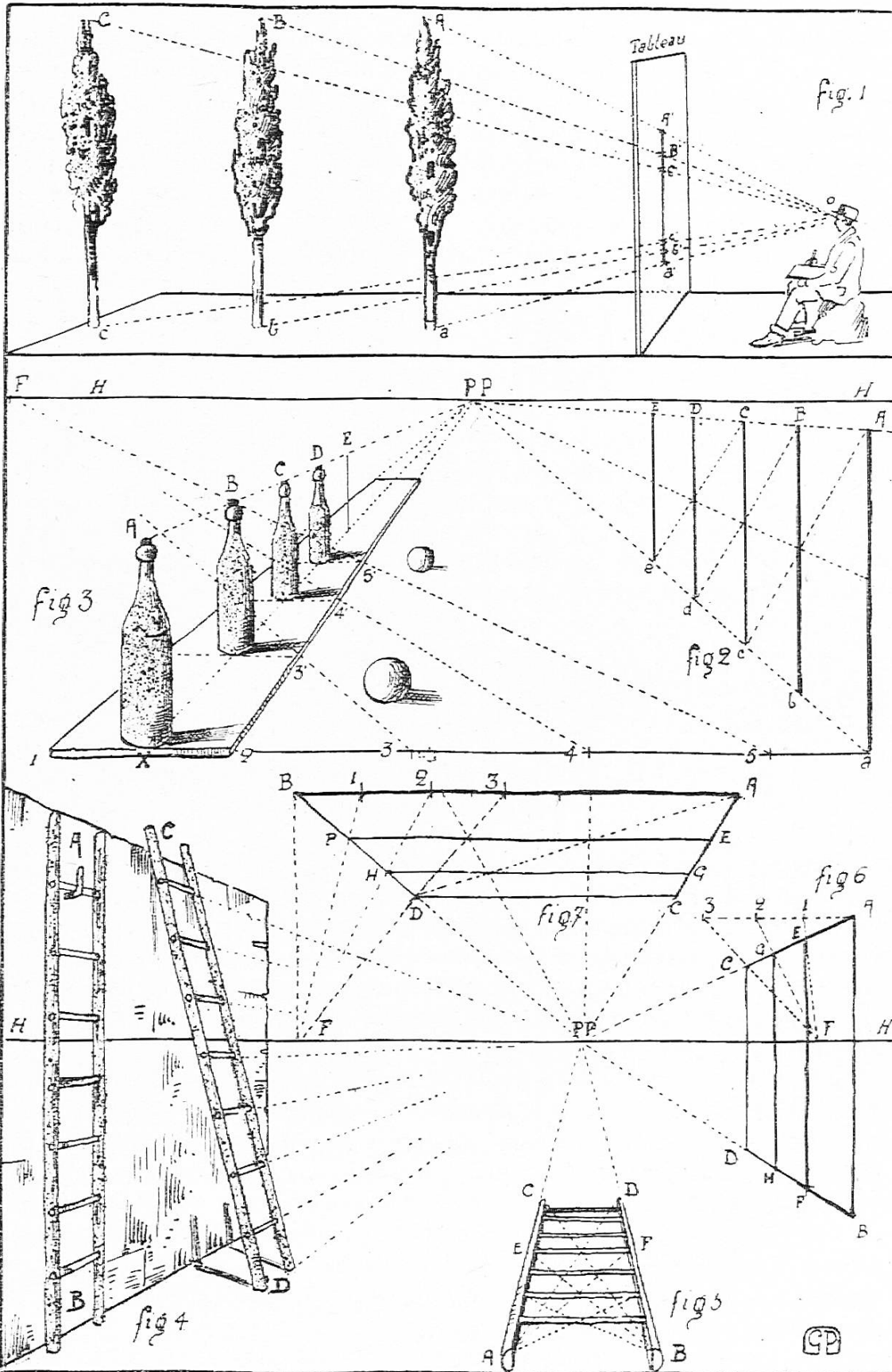
Les lignes et les surfaces. — Le tableau, sorte d'écran transparent, est dit de front quand il est placé en face du spectateur. Toutes les lignes verticales ou horizontales parallèles au tableau sont appelées lignes de front, fig. 1, les surfaces parallèles au tableau sont appelées surfaces de front. Ces lignes et surfaces ne subissent pas de déformation en perspective, mais bien une réduction dans toutes les dimensions, exemple fig. 1. — Si, pour une raison quelconque, le maître ne peut pas conduire ses élèves en plein air pour leur montrer une route bordée d'arbres ou de poteaux, il pourra parfaitement bien faire des démonstrations en classe. Il tracera au tableau noir trois lignes A, a, B, b, C, c, à égales distances les unes des autres ; plantera des épingles aux points A, a ; B, b, etc., auxquelles il attachera des bouts de fil ou ficelle un peu grands. Un élève, placé à une certaine distance du tableau, tiendra ces bouts de fil bien tendus et aboutissant tous à son œil en O. Le maître tracera le tableau perspectif et sur ce dernier la perspective de l'arbre A, a en A', a' ; l'arbre B, b, pourtant d'égale hauteur à A, a, aura pour perspective la ligne B', b', et l'arbre C, c, la ligne C', c. L'exemple nous semble-t-il est assez concluant et les élèves pourront ainsi se rendre compte qu'une *ligne verticale reste verticale*, mais qu'elle diminue de longueur en s'éloignant de l'œil.

Moyens de mettre en perspectives des objets placés à égales distances les uns des autres. — La simple observation attentive des choses permet de mettre en perspective plusieurs lignes placées à égales distances les unes des autres ; cependant il y a de nombreux tracés qui permettent de trouver la place exacte de ces lignes ; en voici deux parmi les plus usités : fig. 2. Cinq lignes représentant des arbres sont à égales distances. On commencera par dessiner la ligne A, a, puis la ligne B, b. — A, B et a, b prolongées concourent au point principal. Pour trouver la place de C, il suffira de tracer une diagonale partant de A, passant au milieu de B, b et aboutissant au point c. — C, c tracée, on fera de même pour les lignes suivantes.

Le tracé fig. 3 donnera le même résultat. — Sur une planche, on place un certain nombre de quilles, toutes à la même distance, soit à cinquante centimètres les unes des autres. Mettons d'abord en perspective la planche dont les côtés perpendiculaires au tableau concourent à PP, puis plaçons sur l'horizon un point de fuite F. Ce point doit être éloigné de PP d'au moins $2\frac{1}{2}$ à 3 fois la hauteur de la quille A.

Si nous supposons que la largeur de la planche est de cinquante centimètres, nous reporterons cette longueur en 3, 4, 5, etc., et de ces points nous tracerons des fuyantes à F, coupant le bord de la planche en 3', 4' et 5'. De ces points, traçons des parallèles à 1, 2 qui, à leur intersection avec l'axe X, PP, donneront la place des quilles B, C, D, E, etc. Faire ensuite des exercices d'après nature sans ce tracé géométrique. Les lignes horizontales perpendiculaires au tableau montent si elles sont au-dessous de l'horizon et descendent si elles sont au-dessus ; elles ont leur point de concours au point principal.

Fig. 4. L'échelle A, B, placée verticalement contre le mur, a 7 échelons. Si le point principal est accessible, le tracé perspectif ne présentera aucune difficulté, car il suffira de diviser le montant le plus rapproché en 8 parties et de



tracer des fuyantes au point P.P.; mais si le P.P. n'entre pas dans les limites de la feuille il faudra diviser en 8 parties aussi bien le montant le plus éloigné que celui le plus rapproché et joindre tous ces points par des horizontales fuyantes. — Il n'y a pas de différence entre le dessin d'une échelle inclinée C, D et celui d'une échelle verticale A, B, si nous supposons que les montants sont parallèles.

Si nous avons à dessiner une échelle couchée, perpendiculaire au tableau, et placée soit au-dessus soit au-dessous de l'horizon, comme dans la fig. 5, on commence par mettre en perspective les montants A, C et B, D formant un rectangle très allongé. Constatons que ces montants, que nous supposons parallèles, concourent à P, P. Si l'échelle a 7 échelons, il faudra diviser ce rectangle par 8, soit chercher le milieu E, F en traçant les diagonales A, D et B, C, puis le $\frac{1}{4}$ en traçant A, F et B, E; E, D et F, C, etc.

Le carré vertical perpendiculaire au tableau prend la forme d'un trapèze en perspective fig. 6. — Si l'on doit diviser ce carré en trois parties égales, on pourra le faire soit par la simple observation, soit par la mesure ou encore en utilisant le tracé suivant : « Du point A tracer une ligne horizontale indéfinie sur laquelle on reporte 3 longueurs quelconques, mais égales, A, 1; 1, 2 et 2, 3. Tirer la ligne 3, c que l'on prolonge jusqu'à l'horizon en F. — Joindre 1 et 2 à F. L'intersection de ces deux lignes avec la fuyante A, C donne les points E et G; le carré est ainsi divisé perspectivement en trois parties égales. »

Si le carré horizontal, fig. 7, est aussi à diviser par 3, on pourra faire les tracés suivants : 1^o diviser A, B en 3 parties égales et tracer des fuyantes à P.P., puis la diagonale A, D; l'intersection de cette diagonale avec les fuyantes permettra de tracer les lignes F, E et H, G, divisant le carré en 3 parties égales. — 2^o Projeter le point B en F sur la ligne d'H; joindre F à D que l'on prolonge jusqu'en 3; diviser B, 3 en trois parties et tracer les fuyantes 1, F et 2, F, divisant B, D en 3 parties égales aux points P et H; tracer les horizontales P, E et H, G.

Tous ces exercices sont d'une grande utilité pour une bonne compréhension des dessins futurs, aussi le maître fera-t-il faire de nombreux exercices à ses élèves, traçant par exemple sur le tableau placé perpendiculairement par rapport aux élèves les exercices fig. 2 ou fig. 6. — Les élèves dessineront d'abord à vue, puis pourront utiliser les tracés géométriques pour la vérification de leurs croquis. Une grande feuille de papier, un tableau, fixés contre le mur, peuvent être également utilisés comme modèles.

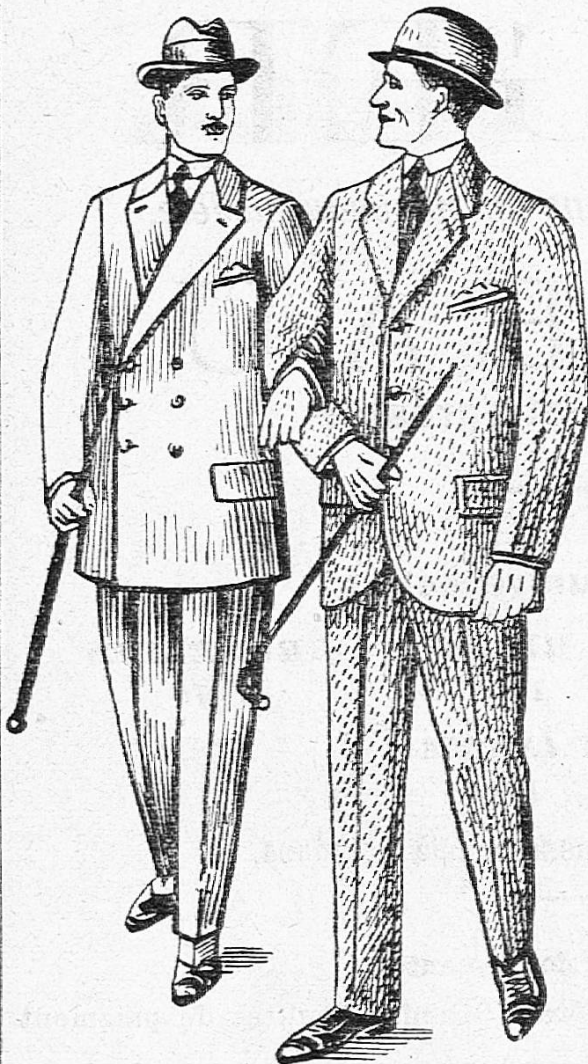
Exercices pour le degré intermédiaire. — 1. Dessiner une grille carrée dont les côtés seront divisés par 3 et composer un motif décoratif simple pour les angles. 2. Composer une bordure décorative avec des quilles ayant pour base l'alternance, soit une grande quille et une petite, ou encore une quille et une boule.

Degré inférieur. — 1. Modeler en terre glaise une quille, puis la dessiner debout et couchée. — 2. Dessiner un mur de face (rectangle) contre lequel est appuyée une échelle à 7 échelons, soit 8 divisions. Laisser à chaque élève le soin de compléter le dessin à sa fantaisie.

Pour tous les degrés : Dessin libre, sur l'automne.

G. PAYER.

Maier & Chapuis



MAISON MODÈLE

Rue et Place du Pont, Lausanne

VETEMENTS

Facon moderne, sur mesure et confectionnés, pour Hommes, Jeunes Gens et Enfants.

PARDESSUS

et

Manteaux de Pluie

CHEMISERIE

et

Sous-Vêtements
Cravates
Bretelles

10	0
au comptant	
aux instituteurs	
de la S.P.V.	

Assurance-maladie infantile

La Caisse cantonale vaudoise d'assurance infantile en cas de maladie, subventionnée par la Confédération et l'Etat de Vaud, est administrée par la **Caisse cantonale vaudoise des retraites populaires**

Entrée en vigueur le 1^{er} octobre 1917

L'affiliation a lieu uniquement par l'intermédiaire des mutualités scolaires, sections de la Caisse.

Pour tous renseignements, s'adresser à la direction, à Lausanne.

ASSURANCE VIEILLESSE

subventionnée et garantie par l'Etat.

S'adresser à la **Caisse cantonale vaudoise des retraites populaires**, à Lausanne. Renseignements et conférences gratuits.

Les machines à coudre

SINGER

constituent en tout temps un nouveau modèle,

C A D E A U

à la fois utile et agréable

Expositions universelles

<i>PARIS</i> 1878-1889-1900	<i>St-LOUIS</i> E.U.A. 1904	<i>MILAN</i> 1906	<i>BRUXELLES</i> 1910
	<i>TURIN</i> 1911	<i>PANAMA</i> 1915	

les plus hautes récompenses déjà obtenues.

Derniers perfectionnements.

Machines confiées à l'essai. Prix modérés. Grandes facilités de paiement.

COMPAGNIE SINGER

Casino-Théâtre **LAUSANNE** Casino-Théâtre

Direction pour la Suisse :

Rue Michel Roset, 2, GENÈVE

Seules maisons pour la Suisse romande :

Bienne, rue Centrale, 22.

Ch.-d.-Fonds, Place Neuve.

Delémont, r. de la Préfecture, 9.

Fribourg, rue de Lausanne, 64.

Lausanne, Casino-Théâtre.

Martigny, maison Orsat frères.

Montreux, Grand'rue, 73

Neuchâtel, rue du Seyon.

Nyon, rue Neuve, 2.

Vevey, rue du Lac, 11

Yverdon, vis-à-vis du Pont-Gleyre.

Mobilier scolaire hygiénique

BREVETÉ

Jules Rappa

Ancienne maison A. Mauchain

Genève



Médaille d'or, Paris 1889

Médaille d'or, Genève 1896

Médaille d'or, Paris 1900

TOUT

ce qui a rapport
ou concerne la

MUSIQUE

les

Instruments et leurs Accessoires


en tous genres

HARMONIUMS

et

PIANOS

droits et à
queue

 TRÈS GRAND CHOIX ET
POUR TOUTES LES BOURSES

chez

FÖETISCH FRÈRES
S. A.

à Lausanne, Vevey et Neuchâtel

LIBRAIRIE
THÉÂTRALE

Prix spéciaux pour
Instituteurs, Pensionnats
et Prof. de Musique.

LIBRAIRIE
MUSICALE



L'ÉDUCATEUR

(ÉDUCATEUR · ET · ÉCOLE · RÉUNIS ·)

ORGANE

DE LA

Société Pédagogique de la Suisse romande

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

Rédacteur en Chef:

ERNEST BRIOD

La Paisible, Cour, Lausanne.

Rédacteur de la partie pratique:

JULIEN MAGNIN

Instituteur, Avenue d'Echallens, 30.

Gérant: Abonnements et Annonces

JULES CORDEY

Instituteur, Avenue Riant-Mont, 19, Lausanne.

Éditeur responsable,

Compte de chèques postaux N° II, 125.

COMITÉ DE RÉDACTION:

VAUD: L. Grobéty, instituteur, Vaulion.

JURA BERNOIS: H. Gobat, inspecteur scolaire, Délémont.

GENÈVE: W. Rosier, conseiller d'Etat.

NEUCHÂTEL: H.-L. Gédet, instituteur, Neuchâtel.

PRIX DE L'ABONNEMENT: Suisse, 5 fr.; Etranger, 7 fr. 50

PRIX DES ANNONCES: 30 centimes la ligne.

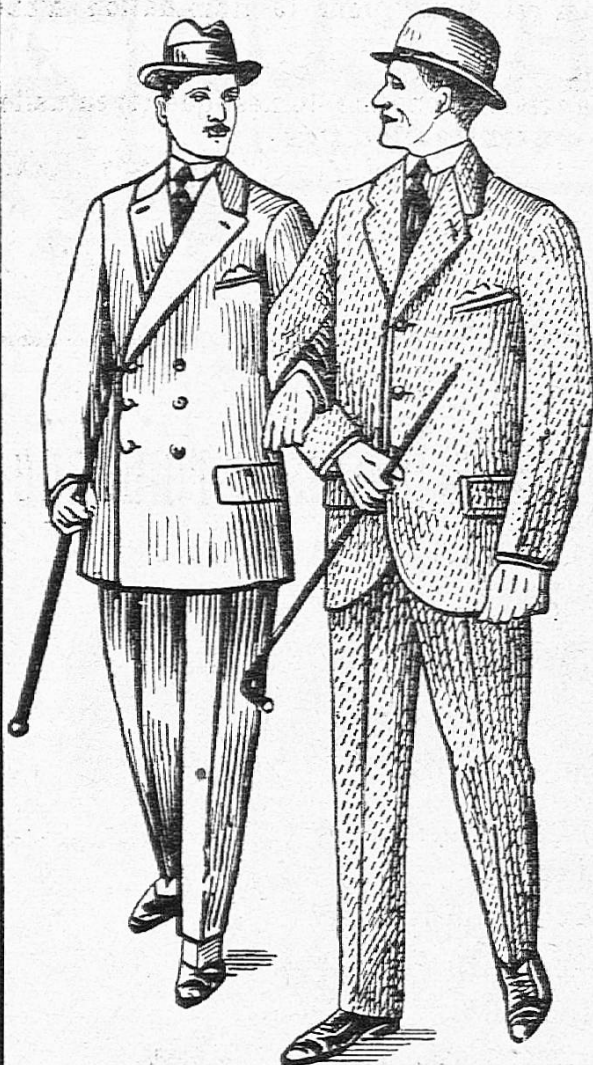
Tout ouvrage dont l'*Educateur* recevra un ou deux exemplaires aura droit à un compte-rendu s'il est accompagné d'une annonce.

On peut s'abonner et remettre les annonces:

LIBRAIRIE PAYOT & C^{ie}, LAUSANNE



Maier & Chapuis



MAISON MODÈLE

Rue et Place du Pont, Lausanne

VETEMENTS

Façon moderne, sur mesure et confectionnés, pour Hommes, Jeunes Gens et Enfants.

PARDESSUS

et

Manteaux de Pluie

CHEMISERIE

et

Sous-Vêtements

Cravates

Bretelles

10 %
 au comptant
 aux instituteurs
 de la S.P.V.



Ustensiles
de cuisine
et de ménage

FRANCILLON & C^{ie}

RUE ST-FRANÇOIS, 5, ET PLACE DU PONT

LAUSANNE

Fers, fontes, aciers, métaux

OUTILLAGE COMPLET

FERRONNERIE & QUINCAILLERIE

Brosserie, nattes et cordages.

Coutellerie fine et ordinaire.

OUTILS ET MEUBLES DE JARDIN

Remise 5 % aux membres de S. P. R.

VAUD

INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

Enseignement secondaire

Collège de Rolle. — Un concours est ouvert pour la nomination d'une **maîtresse secondaire.**

Obligations: 30 heures hebdomadaires.

Branches d'enseignement: allemand, anglais, économie domestique (éventuellement ouvrages et une ou deux branches accessoires).

Traitement initial: 2000 fr., 5 augmentations de 40 fr. tous les 4 ans. Maximum: 2200 fr.

Entrée en fonctions: 1^{er} décembre 1917.

Adresser les inscriptions, avec un « curriculum vitae », au Département de l'instruction publique, 2^e service, avant le 15 novembre 1917, à 6 heures du soir.

Enseignement professionnel

Ecole de petite mécanique de Ste-Croix. — Un concours est ouvert pour la nomination d'un **directeur.**

Obligations: Le directeur, outre la direction de l'Ecole, donnera les cours de dessin mécanique, comptabilité, technologie des métaux, éléments de construction pour mécaniciens, une partie des cours de géométrie et d'algèbre. Total: 24 à 30 h. de leçons hebdomadaires.

Avantages: Traitement de 4500 à 5000 fr., suivant capacités, avec augmentations annuelles et successives de 100 fr. par an, pendant 5 ans.

Entrée en fonctions le 1^{er} décembre 1917.

Adresser les inscriptions, avec un « curriculum vitae », au Département de l'instruction publique, 2^e service, avant le 20 novembre 1917, à 6 heures du soir.

Ecoles primaires

Ursins. — La place de maîtresse d'école enfantine et de travaux à l'aiguille est au concours.

Fonctions légales.

Traitement: Fr 800.— par an et autres avantages légaux.

Adresser les offres de service au Département de l'instruction publique et des cultes, 1^{er} service, jusqu'au 20 novembre 1917, à 6 heures du soir.

Commission interecclésiastique romande de chants religieux

Vient de paraître pour Noël 1917 :

Un fascicule de 3 chœurs mixtes. Prix 10 centimes.

Un fascicule de 4 chœurs de dames et enfants. Prix 5 centimes.

S'adresser pour les commandes à **M Barblan, pasteur à Pampigny.**

A la même adresse, chœurs mixtes, chœurs d'hommes et chœurs d'enfants pour Noël et toutes les fêtes chrétiennes. Envoi de spécimens à choix sur demande.

ÉPARGNE SCOLAIRE

La Caisse mutuelle pour l'Épargne, 62, rue du Stand, Genève, fournit gratuitement tous les renseignements pour organiser l'Épargne scolaire.

LIBRAIRIE PAYOT & C^{IE}, LAUSANNE

Vient de paraître :

M. SCHENKER ET O. HASSLER

I. Lesebuch zur Einführung in die Deutsche Literatur

Un volume in-8, 318 pages, cart. Fr. 3.75

II. Einführung in die Deutsche Literatur

Un volume in-8, 128 pages, cart. Fr. 1.60

Ces deux livres doivent combler une lacune dans l'enseignement de la littérature allemande. Les manuels de ce genre en usage en Suisse viennent pour la plupart de l'étranger. Ceux d'origine allemande insistent trop sur la partie historique et biographique, tandis que dans les manuels français, la partie anecdotique et les analyses d'ouvrage occupent une trop grande place. En outre ces deux catégories de manuels sont écrits à un point de vue qui n'est pas suisse.

C'est à ces inconvénients que les auteurs veulent remédier. Ils partent du principe que les élèves doivent apprendre à connaître les écrivains par les textes. Le premier livre *Lesebuch* contient des extraits des œuvres des plus grands auteurs de la littérature allemande. Le choix de ces morceaux est basé en général sur les expériences faites en classe. Le second livre *Einführung* donne les notions historiques indispensables et de brèves analyses des œuvres dont le livre de lecture contient des fragments. Les auteurs se sont efforcés de donner, autant que cela est justifié, à leurs manuels, un caractère nettement suisse en réservant une large place à nos grands écrivains nationaux. Ils espèrent en cela servir la cause de l'éducation nationale.